



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Ministre d'Etat

**MESSAGE DE SON EXCELLENCE MADAME LE MINISTRE
D'ETAT, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET
DEVELOPPEMENT DURABLE A L'OCCASION DE LA
JOURNEE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT
LUNDI 05 JUIN 2023**

Chers Compatriotes,

Ce lundi, 05 juin 2023, le monde entier célèbre la **Journée Mondiale de l'Environnement**.

Cette journée a été lancée par l'Organisation des Nations-unies en 1972, à l'occasion de l'ouverture de la Conférence des Nations-Unies sur l'Environnement à Stockholm, avec comme objectif :

- Donner un visage humain aux problèmes environnementaux ;
- Amener les peuples à devenir des Agents actifs du Développement Durable et équitable ;
- Reconnaître que les communautés sont incontournables dans le changement des comportements pour résoudre les problèmes environnementaux ;
- Promouvoir le partenariat entre les nations et les peuples pour un futur plus sûr et plus prospère.

La Déclaration de Stockholm, le Plan d'action pour l'environnement ainsi que plusieurs autres résolutions ont été adoptés comme principes de gestion écologiquement rationnelle de l'environnement.

Pour 2023, la Cinquante-unième (51^{ème}) célébration de la Journée Mondiale de l'Environnement est placée sous le Thème « Solutions à la pollution plastique ». A ce sujet, le projet d'un instrument juridiquement contraignant sur la Pollution Plastique, y compris dans le milieu marin, a été adopté à Paris en date du 02 juin 2023.

Considérant que, la République Démocratique du Congo regorge du potentiel environnementale qui constitue une solution basée sur la nature dans la lutte contre le réchauffement climatique et la pollution, **Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat** a vu juste de présenter notre pays comme Pays-Solution en matière de changement climatique.

Ce potentiel renvoie la République Démocratique du Congo a une responsabilité comme acteur majeur dans la lutte contre la pollution plastique du fait que les plastiques constituent une matière biodégradable, mais à long terme pouvant entrainer des conséquences néfastes sur l'environnement, notamment la destruction de la biodiversité et des écosystèmes.

Au vu de ce danger, les Etats et Gouvernements ont pris de résolutions diverses pour lutter contre ce fléau, entre autres :

- l'interdiction de l'utilisation et la taxation des produits plastiques à usage unique ou pas ;
- l'investissement dans la récupération des déchets biodégradables et non biodégradables ;
- la promotion du recyclage des déchets dans le cadre de l'économie circulaire ;
- l'utilisation d'emballages écologiques.

Chers compatriotes,

Point n'est besoin de rappeler combien nous vivons des situations désastreuses dans nos grandes villes à cause de la mauvaise gestion des déchets de tous genres. Nos villes sont devenues honteusement insalubres.

Ces déchets sont emportés par les eaux des pluies vers les circuits d'évacuations des eaux usées, lesquelles les entraînent dans les rivières, le fleuve Congo, avant de se déverser dans l'océan atlantique.

D'autres encore sont enfouis dans la terre causant ainsi la dégradation du sol, la destruction de la faune aquatique et la flore, car les plastiques mettent environs 1.000 ans pour se dégrader.

La responsabilité des uns et des autres est engagée.

Chacun à son niveau, dans nos ménages, nos quartiers, nos communes, nos villes, nos écoles, nos hôpitaux, nos marchés, les gouvernants et les gouvernés, **La responsabilité de tous et de chacun est engagée.**

Nous devons tous nous impliquer dans la gestion de déchets. **Car à dater de ce lundi, 05 juin 2023**, les mesures idoines vont être appliquées à l'encontre de tout contrevenant.

Le temps de la pédagogie a expiré. 

Chers compatriotes,

Si sous d'autres cieux, les emballages plastiques à usage unique sont interdits, le Gouvernement de la République, par le biais de Son **Excellence Monsieur le Premier Ministre**, ne ménagera aucun effort pour mener la lutte contre la pollution.

C'est dans ce contexte que le Ministère de l'Environnement et Développement Durable avait conclu des partenariats publics-privés avec certaines entreprises de la place et est engagé à les accompagner dans la protection de l'environnement dans son volet assainissement, notamment la collecte, le traitement, le recyclage des déchets et autres matières plastiques.

Il en est de même de l'accompagnement des organisations non-gouvernementales qui évoluent dans la récupération et la transformation des matières plastiques.

Chers compatriotes,

La lutte contre la pollution par les plastiques est une opportunité pour les entreprises et chercheurs congolais de se lancer dans la production des alternatives aux plastiques en vue de les rendre plus écologiques.

Par ailleurs, nous exhortons la population congolaise à adopter un comportement responsable quant à la gestion des déchets, particulièrement les plastiques.

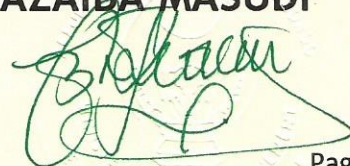
Car la sécurité c'est aussi un corps sain dans un environnement sain.

Que vive la République Démocratique du Congo. 

Je vous remercie.

Fait à Kinshasa, le 05/06/2023

Me Eve BAZAÏBA MASUDI



Page 4 sur 4